

S'ENGAGER AVEC SON AAPPMA

Pêcher, protéger, s'engager !

Les pêcheurs, sont des sentinelles du bon état des milieux aquatiques, capables de signaler les dysfonctionnements, les pollutions ou les atteintes à la biodiversité. Ils participent également au développement des loisirs de plein air en garantissant un accès durable, sécurisé et respectueux aux milieux aquatiques.

Votre engagement bénévole actif au sein des AAPPMA constitue ainsi une réponse concrète à ces enjeux.

Votre AAPPMA a besoin de vous

Ce formulaire vous permet de manifester, auprès de votre association locale, votre intérêt pour participer aux différentes actions menées. Vous pouvez ainsi :

- ☐ **Protéger les milieux aquatiques**, en étant attentif et en signalant toute pollution, dégradation ou acte de braconnage.
- ☐ **Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité** : nettoyage des berges, entretien des plans d'eau, pêche de sauvetage...
- ☐ **Aider au développement du loisir pêche et à sa transmission aux nouvelles générations**, en prenant part à l'organisation d'événements : fêtes ou animations locales, ateliers pêche et nature, concours...
- ☐ **Contribuer à la connaissance des milieux aquatiques et de leurs peuplements** en renseignant les carnets de capture ou en participant à des programmes de sciences participatives.
- ☐ **S'engager à être ambassadeur des bonnes pratiques de pêche et de préservation du milieu aquatique.**

Nom de votre AAPPMA : AAPPMA du Ster Goz

Nom et prénom du titulaire de la carte de pêche :

Signature :

Le retour de ce bulletin d'engagement confirme une adhésion active auprès de votre AAPPMA. La subvention du Département est calculée sur la base du nombre de bulletins d'engagement reçus, à raison de 10 € par adhérent.

Merci de renvoyer ce document avant le 20 avril à votre AAPPMA par le moyen de votre choix :

- lors de votre assemblée générale le dimanche 8 février 2026 à 10h, salle Ty Laouen à Bannalec ;
- par courriel à l'adresse assopechestergoz@yahoo.fr ;
- par courrier au 1 rue Nationale 29380 Bannalec ;
- par SMS (photo) au 06 08 63 51 73 ;
- auprès d'un dépositaire de carte de pêche.